

BON À SAVOIR POUR MIEUX GÉRER SON ARGENT

Taux d'intérêt



Les taux d'intérêt correspondent au coût d'emprunt de l'argent.

- Plus vous attendez pour rembourser l'argent emprunté, plus vous payez des intérêts.
- Contracter un emprunt revient à «louer» l'argent d'une institution prêteuse. Les intérêts sont les frais liés à ce service.
- Quand vous faites un dépôt, votre institution financière «emprunte» votre argent et vous paye des intérêts. Elle réalise des profits en prêtant cet argent à un taux d'intérêt plus élevé.

Les taux d'intérêt correspondent à un pourcentage fixe du montant emprunté.

- Le montant initial emprunté est le «principal».
- Les taux d'intérêt correspondent à un pourcentage du principal et sont calculés annuellement, même si vous remboursez votre emprunt au moyen de versements mensuels.
- Les taux d'intérêt s'appliquent à la totalité du solde restant à rembourser, c'est-à-dire le principal plus les frais d'intérêt précédents.

Il est toujours recommandé de comparer et de négocier les taux d'intérêt.

- La plupart des institutions financières affichent leurs taux (souvent appelés «taux courants»).
 - Vous n'êtes pas tenu d'accepter les taux proposés. Comparer les offres peut vous faire réaliser d'importantes économies.
- Les institutions financières se font concurrence pour vous avoir comme client. Elles ne vous prêtent pas de l'argent pour vous rendre service, mais pour en tirer des profits.

Le financement à 0 % ne signifie pas que vous ne payez aucun intérêt

- Les frais d'intérêt sont inclus dans le prix d'achat. Si vous payez comptant (plutôt que d'opter pour le financement), vous pourriez obtenir un meilleur prix.
- La société qui vous offre le financement est juridiquement tenue de vous communiquer le taux réel en pourcentage, correspondant à la commission que la société reçoit de l'institution prêteuse.

EN SAVOIR PLUS : cpacanada.ca/bonasavoir

*Vous aimeriez comprendre les rudiments de la gestion des finances personnelles et leur application à votre situation? Répondez au questionnaire du **Guide sur la santé financière.***